



# SENEGAL

**DECLARATION DU SENEGAL A L'OCCASION DE LA  
48<sup>EME</sup> SESSION DE LA COMMISSION DE LA  
POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT (CPD)**

\*\_\*\*

★  
Sur le thème : « Réaliser l'avenir que nous voulons : Prendre en compte les questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015 »

**New York, le 15 avril 2015**

**Madame la Présidente,**

Il me plaît, à l'entame de mon propos, de vous adresser au nom de la Délégation Sénégalaise, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la quarante-huitième Session de la Commission de la Population et du Développement, mais aussi de saluer le brio avec lequel vous vous acquittez de cette haute et importante responsabilité.

Je voudrais également me réjouir de la pertinence du thème de cette session qui consacre une ambition plus que jamais unanime, à savoir : **«réaliser l'avenir que nous voulons : prendre en compte les questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015 »**.

Vous me permettez, à cet égard, de souscrire aux déclarations prononcées par le Niger et l'Afrique du Sud, respectivement, au nom des pays africains et du G77 et la Chine, et de remercier le Secrétaire Général pour ces rapports que ne manqueront pas d'aiguillonner nos travaux.

**Madame la Présidente,**

L'exercice auquel nous convie la présente session est des plus importants. En effet, trois ans après la Conférence des Nations Unies sur

le développement durable « Rio+20 » et à l'orée du programme de développement pour l'après-2015, nous voici devant l'impérieuse nécessité d'adapter, en les articulant, nos stratégies de croissance économique aux besoins présents et futurs de nos populations dans le sillage de l'esprit du Caire.

Pourtant, bien avant cela, le Sénégal avait commencé, dès 1988, à mettre en place une politique nationale de population, axée sur des orientations stratégiques et priorités bien définies facilitant une prise en compte de la dimension population dans les autres secteurs du développement.

En tant que tournant décisif de l'approche des questions de population dans la perspective du développement, le Plan d'Action du Caire recommande l'adoption de stratégies régionales et de politiques nationales pour la mise en œuvre des trois piliers suivants qui en constituent le socle :

- la réduction des mortalités infantile, juvénile et maternelle ;
- l'accès universel à l'enseignement, en particulier pour les filles et ;
- l'amélioration de l'offre de soins et de services de santé en matière de reproduction et de planification familiale.

Pour le cas spécifique des pays d'Afrique subsaharienne, la voie qui mène au développement passe aussi par la capture de la problématique du dividende démographique.

Le Sénégal qui appartient à cette aire géographique s'emploie, sans ménagement, à la résolution de cette équation, en tenant compte des enjeux liés à la satisfaction de la demande sociale et à la préservation de l'environnement, sans occulter les difficultés inhérentes à l'urbanisation galopante et mal maîtrisée.

Avec une population estimée à 13.500.000 habitants en 2013 et des projections de l'ordre de 18.242.482 en 2025 et de 28.974.340 en 2050, le Sénégal présente des conditions satisfaisantes de capture du dividende démographique. En effet, mon pays se situe actuellement dans la troisième phase de la transition en matière de population, caractérisée par une baisse de la fécondité et une chute continue de la mortalité. Ces deux facteurs combinés induisent un ralentissement de la croissance démographique et une augmentation plus soutenue du pourcentage de la population en âge de travailler.

**Madame la Présidente,**

En vue de faire face à la croissance rapide et non maîtrisée de la population, mon pays a mis en place divers outils pour une meilleure intégration des questions de population dans le processus de Développement durable, avec un accent particulier mis sur l'atteinte de

l'autosuffisance alimentaire, l'amélioration de la santé sexuelle et reproductive ainsi que de l'éducation et de la formation, la prise en compte du logement ou du transport dans le cadre de la politique d'urbanisation et la lutte contre les violences fondées sur le genre ; le tout adossé à une politique de bonne gouvernance qui en assure l'effectivité.

**Madame la Présidente,**

C'est fort de tout cela que mon pays s'est doté en 2014 d'un ambitieux programme de développement dont l'objectif est d'ériger le Sénégal au rang de pays émergent à l'horizon 2035. Les projections démographiques à l'échéance précitée sont effectuées à partir de l'hypothèse de la feuille de route multisectorielle. Cette hypothèse fixe l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) à 2,5 enfants par femme en 2035, ce qui devrait aboutir à une baisse du rapport de dépendance qui pourrait passer de 95% en 2003 à 60% en 2035.

En s'engageant à faire du capital humain un des piliers fondamentaux de l'émergence à travers le cadre programmatique et opérationnel qu'est le PSE, le Gouvernement du Sénégal prend ainsi la pleine mesure de la capture du dividende démographique ; option qui a conduit malgré quelques contraintes d'ordres structurel et socioculturel, aux acquis suivants :

- le repositionnement de la planification familiale comme stratégie probante de réduction de la mortalité maternelle et infantile ;
- l'amélioration de l'offre de services de santé (accès, gratuité de certains soins) ;
- la Promotion de l'Emploi des jeunes par la mise en place de nouveaux instruments : l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes (**ANPEJ**), le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (**FONGIP**) et le Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (**FONSIS**).
- la mise en œuvre, dans le secteur de l'Education, du Programme d'Amélioration de la Qualité de l'Equité et de la Transparence (**PAQUET**).

En sus de l'adoption du 2<sup>ème</sup> Schéma Directeur de la Statistique couvrant la période 2014-2018 pour la production de données, le Sénégal a mis en place un Institut de formation et de recherche en Population et Développement à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar pour mieux accompagner les acteurs de développement des questions de population dans les politiques publiques.

**Madame la Présidente,**

Il va donc sans dire que les objectifs post-2015, dont les premiers contours ont été dessinés à la fin des assises de Rio avant d'être renforcés à la faveur des objectifs du développement durable, ne sauraient être dissociés des questions de populations qui sont au cœur du développement durable et, sans doute aussi en sont la finalité.

Nourrissant l'espoir que cette 48<sup>ème</sup> session puisse permettre de renforcer les échanges sur la problématique du binôme « population et développement durable », ma délégation estime nécessaire de conjuguer les efforts pour consolider la coopération internationale afin de combler les insuffisances en la matière.

Je voudrais, en définitive, vous réaffirmer l'engagement indéfectible et sans cesse renouvelé du Sénégal en faveur de l'articulation des questions de populations autour des trois déclinaisons économique, environnementale et sociale du développement durable ; lequel n'a assurément d'autre but que d'assurer à l'être humain l'amélioration de ses conditions d'existence, dans la préservation de son cadre de vie, au grand bénéfice des générations futures.

Je vous remercie de votre aimable attention.